

« seulement les archives de Besançon et de Belley apprennent qu'il vivait en 412. »

Il nous paraît bien difficile qu'au milieu de la désolation générale, qu'au milieu des incendies, des dévastations, des prises et sacs de villes, Audax ait pu transférer son siège de Nyon à Belley, s'entendre avec les métropolitains de Vienne et de Besançon pour la répartition équitable de ses diocésains qui habitaient une partie de la Sapaudie et de l'Allobrogie, tandis qu'il perdait le territoire de Nyon. Tout cela eut lieu plus tard, et demandait un temps de calme qu'Audax ne put avoir au milieu des désolations et des invasions successives des barbares.

Après la destruction de Nyon et son incendie, on voit Audax se retirer à Belley. Mais est-ce bien Belley? L'évêque suffragant de Besançon serait-il allé dans une ville allobroge, et ne pourrait-on pas, sans trop de témérité, dire que Billiat, le *billionis villa* de l'époque gallo-romaine, Billiat qui dépendit plus tard du décanat d'Aubonne, ne pourrait-on pas dire que ce fut dans ce lieu et non à Belley qu'Audax se retira et que la ressemblance des noms a fait prendre Belley pour Billiat.

L'évêché de Nyon est même nié par le savant Péquigny (1), mais son existence est prouvée par trop d'autorités (2) et surtout par la *Notice de la Gaule* pour pouvoir douter de son existence au commencement du V^e siècle. En effet, *civitas Equestrium*, *Noiodunus* vient sitôt après la métropole et

(1) Tom. II, p. 727, tableaux.

(2) Ex veteribus autem notitiis, ac synodis... apparet metropolim Bisontinum alias habuisse civitates, quum qua jàm ipsi nunc subdantur; ac primum numerantur *civitas Equestrium*... qua nunc *Bellicii* moratur. (*Gai. christ.*, anc. édit. t. IV, p. 118.)

At in vetri notitiâ provinciarum præter metropolim numerantur *civitas Equestrium*, *Nivedunemium*, sire *Nevidumum*, Nyo (Nyon) sedis olim episcopalis, quæ nunc *Bellicii* civitas. (A. Robert, *Gal. christ.*, t. I, p. 169.)